



## Retracting of the buyer more than 10 days after compromis vente

-----  
Par fanch35

bonjour a tous, je vous explique, mon pere a vendu sa maison jusqu'au compromis signé, plus de 2 mois se passent et l'acheteur finalement se retracte, sans avoir a payer quoique ce soit a mon pere, qui a en passant quasi tout vendu le mobilier pour habiter dans un appartement plus petit, plus la location a annuler.. c'etait prevu dans 3 semaines la remise des clés, vous savez s'il y a des recours ou si l'acheteur a tous les droits? merci beaucoup, tres bonne journée!! francois

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Qu'était-il indiqué dans le compromis en cas de désistement de l'acquéreur ?

Quelle condition suspensive l'acquéreur a-t-il fait valoir ?

il n'a pas eu son prêt ? il n'a pas eu son permis de construire une piscine ?

Avait-il reçu tous les diagnostics obligatoires lors de la signature du compromis ? ou manquait-il des diagnostics ?

Avez-vous posé cette question au notaire ?